



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Comité de suivi AFB : réunion du 8 juillet 2015

#### ***Le calendrier « recule » mais les problèmes demeurent...***

Suite à décision lors de la rencontre avec la ministre le 25 juin, le comité de suivi AFB s'est réuni pour la seconde fois le 8 juillet (au lieu du 21 juillet), sous la présidence du DGALN (Paul Delduc) et du secrétaire général (Francis Rol-Tanguy), avec le directeur de la préfiguration Olivier Laroussinie, les directions des établissements visés par la fusion, la DEB, la DRH...

#### **1° Actualités, rapport de l'équipe de préfiguration et suites...**

Le calendrier parlementaire d'adoption de la loi biodiversité (dont le titre III créant l'AFB) recule avec l'examen en première lecture au Sénat à partir du 28 septembre prochain. La seconde lecture par l'Assemblée (après la première en mars 2015) interviendrait fin 2015 (puis retour au Sénat... et éventuelle commission mixte paritaire). Le SG retient ainsi une date de création de l'AFB au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le rapport de préfiguration AFB remis à la ministre et rendu public le 25 juin a été brièvement présenté. Les représentants des personnels ont souligné que si la version définitive a pu intégrer des remarques transmises aux préfigurateurs sur une version préliminaire (voir notre avis diffusé le 8 juin), des questions majeures soulevées dans la note intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires remise à la ministre pour la rencontre du 25 juin appellent des choix et des réponses.

Le DGALN entend et comprend la demande de moyens humains supplémentaires. Mais il ne peut y apporter de réponse positive (*notre commentaire : à ce stade et/ou plus tard... ?*). Sur les moyens financiers supplémentaires, outre le PIA « Biodiversité » de 60 M€ déjà annoncée par la ministre, il indique qu'elle fait engager une réflexion sur des ressources supplémentaires (petit groupe comprenant un économiste, un IGDD...)

Le SG rappelle qu'il n'y aura pas de redéploiement ou de transfert d'effectifs des services Etat (DREAL/DDT) vers l'AFB, à quelques exceptions près ("*l'épaisseur du trait*" à la DEB, au Cerema). Sur le thème des emplois à l'AFB, il est d'accord pour le traiter dans le document cadre des garanties à discuter avec les organisations syndicales.

La ministre devrait fournir des orientations écrites en septembre/octobre suite aux propositions du rapport de préfiguration, mais la parution de ce dernier vaut déjà approbation.

## 2° Projets d'organisation et d'organigramme

L'équipe de préfiguration AFB dirigée par Olivier Laroussinie est renforcée par la nomination - le 30 juin - de messieurs Michelet (préfiguration sociale/projet de contrat d'objectifs), Neveu (organisation territoriale/partenariats avec les établissements publics, notamment ONCFS) et Laisné (milieux marins/suppléance du DG à l'AAMP).

L'organigramme de direction (projet en annexe) est assez rapidement commenté. Les remarques portent notamment sur :

- La nécessité d'affirmer les directions régionales et les SD de l'AFB en partant des 13 régions continentales,
- Les ambiguïtés à lever sur la mention en pointillé « *Agence régionale de la Biodiversité en partenariat* ». La question se pose de savoir si elles doivent bel et bien figurer dans ce schéma, puisqu'il ne s'agirait pas de personnel AFB, sauf à vouloir opérer un transfert d'ETP ; à ce sujet le préfigurateur renvoie aux expérimentations à mener dans la durée avec certaines régions volontaires (cf. rapport). Le SG et le DGALN reconnaissent le caractère « *nébuleux* », mais l'assument comme incontournable, le partenariat étant selon eux prometteur en ce domaine ;

*NDLR : l'Etat et l'AFB voudraient co-construire avec les régions des ARB mais ne présentent pas de moyens humains supplémentaires pour ce faire, ni de moyens financiers supplémentaires – nous rappelons que l'ensemble des collectivités territoriales consacrent en moyenne 850 M€/an à la Biodiversité et l'Etat 240 M€ en 2015 (crédits du programme 113)... Le « pompage » vers la biodiversité terrestre du produit des redevances eau (2,1 Md€/an) va-t-il être la seule variable, avec le pompage vers les recettes générales du budget de l'Etat (175 M€/an) ?*

- Le besoin de faire figurer des effectifs nécessaires, répartis entre les différentes structures du projet d'organigramme,
- Notre volonté d'affirmer dans la future Direction recherche et expertise des actions AFB menées en propre en matière de recherche et d'expertise afin de ne pas se réfugier dans des formules floues « *interface...* » ou négatives (« *L'AFB n'est ni une agence... d'évaluation de la recherche, ni une agence...de recherche* »). Dans la mission transversale « Economie et biodiversité », de ne pas se couler dans le mode de la pensée économique de l'école néo-libérale de la marchandisation de la nature, mais intégrer une réflexion plus large, sciences humaines / anthropologique. Nous critiquons "*l'économie verte*" et soulignons le risque d'effet d'aubaine, sans bénéfice écologique, des aides qui seraient dispensées par l'AFB au niveau national ou par les agences de l'eau au niveau des bassins, dans les nouveaux domaines à investir (biodiversité terrestre).

Outre l'Agence comptable, il faudra discuter l'organigramme du secrétariat général avec les 4 fonctions supports (performance qualité-contrôle de gestion ; finances, achats et logistiques ; ressources humaines ; systèmes d'information). Des garanties et précisions devront être apportées sur la répartition des activités concrètes des fonctions supports entre les 3 pôles nationaux (Brest/Montpellier/Vincennes ou Saint-Mandé) et les délégations régionales.

## 3° Document-cadre de garanties aux agents sur les conditions de création de l'AFB

Ce document sera discuté lors du prochain comité de suivi en septembre. Le « squelette » présente 6 points : absence de mobilité géographique imposée, garantie de la rémunération, dispositif concerté de pré-positionnement, accès à la formation, accès à la médecine de

prévention et à l'action sociale, convergence de certaines modalités de gestion et d'organisation. Nous demandons qu'y soient ajoutés deux points essentiels : emplois (cartographie/ cibles/ recrutements...), localisation des implantations (nationales, délégations régionales et services départementaux, antennes maritimes et parcs marins...). Le SG répond qu'il en est *a priori* d'accord.

Quant à question de la nature de ce document (cadre signé par l'administration ou protocole cosigné avec les organisations syndicales), le SG se montre ouvert selon l'évolution de la discussion et la volonté majoritaire ou non des organisations syndicales.

#### **4° Amélioration du statut des titulaires ATE et TE**

Le SG n'a pu que nous dire (ce que nous savions déjà...) que la ministre avait personnellement saisi le Premier ministre d'une demande d'arbitrage demandant l'intégration des TE dans le NES sans fusion et permettant la requalification de 150 ATE en TE (c'est-à-dire le relevé de décisions de 2011 non appliqué)...

Nous avons réagi vivement sur l'immobilisme des résultats et le refus d'avancer sur les réponses aux revendications de la plate forme intersyndicale. (Voir tract intersyndical ATE/TE suite à la réunion du 8 juillet).

#### **5° Statut des personnels contractuels de l'environnement**

En séance, il nous est remis une fiche *recto-verso* modifiant ou améliorant sur 5 points les éléments du dossier vu le 17 juin dernier en réunion spécifique. Ces améliorations portent sur des points d'importance variable : reclassement décote des contractuels sans régime indemnitaire avant le reclassement, CCP ministérielle pour les promotions/avancements et CCP locales pour discipline/mobilité interne, pas de période d'essai pour les mobilités entre établissements avec « défense auprès du guichet unique de ma portabilité du CDI », amélioration de la reprise d'ancienneté dans le privé dans les recrutements, amélioration des taux d'accès aux deux derniers grades contingentés des spécialistes A.

S'agissant de la Cdisation des CDD sur fonctions permanentes, nous demandons qu'elle s'applique avec l'entrée en vigueur du nouveau statut. La DRH estime qu'il faudra attendre la durée de 6 ans de CDD pour la Cdisation. Nous répondons que l'on peut faire avant ces 6 ans.

Sur la nouvelle vague de droit à titularisation par application de la loi Sauvadet, la DRH informe que les contractuels de l'ONEMA et de l'ONCFS ne pourront pas y prétendre tant que le décret modifiant la liste des emplois et établissements dérogatoires n'est pas publié. Ceci s'appréciant à la date d'inscription. Celui-ci ne devrait paraître qu'à l'automne... La DRH nous informe également qu'une disposition législative déposée à l'Assemblée dans le projet de loi « Déontologie Fonction Publique » va reculer de deux ans la date butoir du droit à titularisation (mars 2016 à mars 2018). *NDLR : il n'a pas été dit si ceci translatera ou pas également la période de 4 ans prise en compte pour l'éligibilité à la déprécarisation...*

Le SG nous informe du fait que la première version du régime indemnitaire (mars 2015), équivalant à 80% de celui des corps de fonctionnaires, serait à nouveau acceptable et qu'il n'y aura plus de distinction dans les montants entre filières « technique » et « administrative », les primes de sujétions des fonctions liées notamment à l'exercice de la police étant maintenues. Il souhaite transmettre les différentes fiches thématiques au guichet unique de la fonction publique durant l'été, mais les OS jugent qu'il y a trop de points de désaccord et qu'il vaudrait mieux une réunion à la rentrée. Nous insistons : ce statut figera les choses pour 20 ans, il vaut donc mieux attendre deux mois et avoir un bon projet,

bénéfique aux personnels et agréé par les OS. Le SG fait miroiter le risque de perdre un an sur la sortie du statut et d'avoir des marges financières encore plus réduites.

Il est convenu que les OS réagissent sur un nouveau jeu de fiches modifié (*NDLR : reçu suite à la réunion*) avant le 17 juillet.

### Annexe : projet d'organigramme de direction de l'AFB

